

LE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ELEVES (SSFE)

Le SSFE est un service public de l'Education Nationale, rattaché au Rectorat de la Réunion.

Madame FRITSCH, assistante sociale scolaire, est le conseiller social de l'institution et de tous les élèves. Elle a un rôle de médiateur.

Les missions : circulaire n°91-248 du 11.09.1991

- ✓ Participe à la protection de l'enfance et des mineurs en danger ;
- ✓ Contribue à la lutte contre l'absentéisme et de l'exclusion scolaire ;
- ✓ Participe à la lutte contre toutes les formes de violence et à la prévention des conduites à risque (en individuel ou en action collective) ;
- ✓ Aide à l'intégration des enfants porteurs de handicap ;
- ✓ Accompagne l'élève dans la construction de son projet personnel et professionnel.

L' AS est saisi par :

- ✓ L'élève ;
- ✓ Sa famille ;
- ✓ Tout membre de la communauté scolaire ;
- ✓ Les services extérieurs.

Les moyens :

L'assistant social est un professionnel spécialisé en action individuelle et collective, formé à

- ✓ L'écoute ;
- ✓ L'entretien d'aide,
- ✓ L'accompagnement,
- ✓ Le suivi personnalisé
- ✓ Le soutien,
- ✓ Le conseil,
- ✓ L'évaluation sociale,
- ✓ L'expertise sociale.

La déontologie :

Le travail social est régi par deux principes fondamentaux : le respect de la vie privée et le secret professionnel. Ces notions garantissent la confidentialité des informations et assurent une relation de confiance.

Le partenariat :

Le travail social s'inscrit dans un travail d'équipe avec l'ensemble de la communauté scolaire dans un objectif commun : l'intérêt de l'élève et une insertion scolaire, scolaire personnelle la plus réussie possible.

L'assistante sociale peut participer à différentes instances internes ou externes à l'établissement.